



FAIRE DES ECONOMIES D'ENERGIE DANS MON LOGEMENT

Pour améliorer l'habitat, la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux propose avec ses partenaires*, le programme Amélia2.

Compte tenu de l'augmentation actuelle des énergies, pourquoi ne pas réfléchir à rénover votre logement ?

Changement de chauffage, isolation, remplacement des fenêtres, ventilation, etc. sont autant de travaux éligibles au programme Amélia 2

Concrètement, vous pouvez bénéficier :

- d'aides financières (jusqu'à 100 % du montant des travaux),
- d'un soutien technique dans le choix des artisans, le suivi des travaux et l'accompagnement administratif.

Pour vous informer personnellement, gratuitement et en toute confidentialité, le Grand Périgueux a choisi des professionnels de l'habitat : Soliha Dordogne Périgord. Un numéro de téléphone est mis à votre disposition. Vous y trouverez des spécialistes à votre écoute et des solutions adaptées à votre situation (05.33.12.00.79)

Déjà plus de 600 propriétaires ont été aidés dans leurs travaux de rénovation énergétique grâce à Amélia 2 : pourquoi pas vous ? Par ailleurs, Amélia 2 peut aussi vous aider pour d'autres travaux comme l'adaptation au vieillissement, la remise aux normes de votre assainissement, etc .

Profitez d'une réunion publique près de chez vous pour vous renseigner gratuitement :

Le Mardi 25 octobre 2022 à 18h30 à la Mairie de Vergt

Le Mardi 8 novembre à 18h30 à la Salle des fêtes de Champcevinel

Le Mardi 15 novembre à 18h30 à la Salle des fêtes d'Atur (Boulazac Isle Manoire)

Le mardi 22 novembre à la salle des fêtes de Notre Dame de Sanilhac (Sanilhac)



Avant Travaux



Après Travaux

EXEMPLE

M. et Mme X sont retraités, avec une pension peu élevée. Leur facture d'énergie devient trop élevée et les menuiseries extérieures sont anciennes. Ils décident de changer leur chaudière fioul par une pompe à chaleur air / eau, d'installer une ventilation et de changer leurs fenêtres pour du double vitrage.

Montant des travaux TTC : 28 906,50 €

Total des subventions : 23 570 €

(Détail des subventions : ANAH : 13670 €, Grand Périgueux : 2 000€, leur Commune : 1 000€, leur Caisse de retraite : 3 500 €, Le Département : 500 €, les CEE : 3 400 €)

Pour le reste à charge, un prêt à taux zéro a pu être mobilisé, sans condition de ressources et d'âge